

# Transition bibliographique : application des premiers éléments de la norme RDA-FR

## Description

RDA-FR en continu !  
La mobilisation d'un réseau de professionnels  
Les consignes Sudoc

Public  sudoc

Personnels chargés du signalement dans le  
Sudoc

## Intervenants

Formateur : Raphaëlle Poveda  
Experts : Philippe Le Pape et Olivier Rousseaux

# ALERTE

Ce contenu a été **mis à jour en janvier 2020** suite à l'évolution du format Unimarc

Depuis janvier 2020, en catalogage,  
pour la zone de l'adresse utiliser l'étiquette 214

*Les exemples de ce cours (avant avril 2017) sur la zone de l'adresse mentionnent l'étiquette 210*

# PLAN

- RDA-FR en continu !
- La mobilisation d'un réseau de professionnels...
- Les consignes Sudoc

**RDA-FR EN CONTINUU !**

- Les normes de catalogage françaises ont entamé leur transition vers **un code intégré**, dont l'ossature est constituée par le modèle de données IFLA-LRM.
- Ce nouveau code, nommé **RDA-FR**, se veut comme son nom l'indique proche de RDA, dont il peut diverger sur quelques points, mais dont il reprend généralement les règles dans toute la mesure du possible.
- **RDA-FR est publié progressivement. Les nouvelles règles remplacent les règles correspondantes dans les normes AFNOR jusque là en vigueur.**

- Le premier ensemble d'éléments a été publié en juin 2015 : site > transition bibliographique > code RDA-FR > Règles publiées [http://transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2016/01/RDA-FR\\_Section1.pdf](http://transition-bibliographique.fr/wp-content/uploads/2016/01/RDA-FR_Section1.pdf)  
La publication s'y poursuit régulièrement.
- Ces premières évolutions normatives portaient essentiellement sur **la mention de publication (zone de l'adresse)**, ainsi que sur **les éléments Type de contenu et Type de médiation** déjà appliqués dans le Sudoc.

Qui sommes-nous ? Nous contacter Vocabulaire de RDA Liens utiles Rechercher

# Transition bibliographique

## des catalogues vers le web de données

PERSONNE CEUVRE EXPRESSION MANIFESTATION

ACTUALITÉS CONTEXTE ET ENJEUX CODE RDA-FR SE FORMER SYSTÈMES ET DONNÉES

**sudoc**  
Application des règles RDA-FR dans le Sudoc  
9 décembre 2015

**Tb**  
Transition bibliographique  
FRBRiser les catalogues et adopter de nouvelles règles de catalogage dérivées de RDA

- **Cette première étape en 2015** a été le début d'un processus qui va s'étendre sur plusieurs années, et qui va modifier profondément l'ensemble de nos règles de catalogage.
- L'objectif est à la fois de les mettre à jour et surtout de les aligner sur le modèle IFLA-LRM.

**LA MOBILISATION D'UN RÉSEAU DE  
PROFESSIONNELS...**

Ces changements touchent l'ensemble des professionnels, autant du secteur de l'Enseignement Supérieur que de celui de la Lecture publique.



De ce fait, la mobilisation est générale :

- Coopération ABES-BnF pour l'alignement des consignes dans les réseaux de catalogage
- Création d'un site [Transition bibliographique](#) d'information et de mobilisation de la profession
- Interventions d'un groupe de formateurs RDA-FR (qui officient à la demande des CRFCB ou des établissements)

## **L'ABES accompagne la mise en application des nouveaux éléments pour les professionnels (catalogueurs) de son réseau (Sudoc)**

- En fixant les dates officielles d'application (impact sur les outils et les données) en collaboration avec la BnF
- En mettant à jour la documentation (Guide Méthodologique)
- En formant les catalogueurs des réseaux sur les évolutions (Je-cours; formations relais, mémos)
- En informant les correspondants du réseau Sudoc (messages réguliers sur les listes de diffusion)
- En précisant les consignes spécifiques Sudoc

# LES CONSIGNES SUDOC

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE > [TRANSITION BIBLIOGRAPHIQUE](#)

**ÉLÉMENT 1 :**

**SOURCE D'INFORMATION PRIVILÉGIÉE**

# Source d'information privilégiée

❑ Variable selon le type de ressource mais des critères généraux communs s'appliquent. On retient de préférence :

- la source qui donne l'information la plus complète et la plus fiable ;
- une source interne à la ressource ;
- une source pérenne.

❑ Pour une source externe :

- on fait figurer l'information **entre [ ]**
- on précise la source en note

*Exemple de sources externes : catalogue de la bibliothèque nationale du pays de publication, grands catalogues collectifs, déclaration de Dépôt Légal, catalogues d'éditeur, ...*

**ÉLÉMENT 2 :**

**MENTION DE PUBLICATION**

# LIEU DE PUBLICATION



## Dans le Sudoc

- plus d'un lieu pour 1 même éditeur
  - ☑ Transcrire obligatoirement le 1er lieu (+ 1 éventuel lieu français si le premier est à l'étranger)
  - ☑ Les autres lieux sont facultatifs
  - ☑ Indiquer les omissions éventuelles avec « [etc.] »

### 214 \$aMilan [etc.]

*Sur la source d'information, on a : «Milan, Berlin, Barcelone »*

### 214 \$aLondon\$aParis [etc.]

*Sur la source d'information, on a : «London, New York, Roma, Berlin, Paris»*

# LIEU DE PUBLICATION



## Dans le Sudoc

- Transcrire le nom de lieu sous la forme dans laquelle il figure sur la source d'information
  - Conserver les abréviations telles qu'elles figurent sur la source d'information** mais ne pas abrégé de sa propre initiative
  - Ne plus utiliser les abréviations [S.I.]**  
[Lieu de publication inconnu] ou [Lieu de publication non disponible] selon le cas
    - 214 #0\$a[Lieu de publication inconnu] => lieu non identifié
    - 214 #0\$a[Lieu de publication non disponible] => conversion rétrospective (ne pas utiliser en catalogage ressource en main)

# NOM de l'éditeur



## Dans le Sudoc

- Plus d'un éditeur
  - Transcrire tous les noms (idem choix BnF)

**214 #0\$aParis\$cLe Centurion \$cDesclée De Brouwer\$cEditions du Cerf**

*sur la source d'information, on a : « Paris, Le Centurion, Desclée De Brouwer, Editions du Cerf »*

**214 #0\$aLouvain\$cNauwelaerts\$aRoma\$cDesclée\$aParis\$cBéatrice-Nauwelaerts**

*sur la source d'information, on a : « Louvain, Nauwelaerts, Roma, Desclée, Paris, Beatrice-Nauwelaerts »*

# NOM de l'éditeur



## Dans le Sudoc

- Transcrire le nom de l'éditeur sous la forme dans laquelle il figure sur la source d'information

214 #0\$aParis\$cEditions du Seuil

214 #0\$aArles\$cÉditions Philippe Picquier

- Conserver les abréviations telles qu'elles figurent sur la source d'information** mais ne pas abrégé de sa propre initiative
- Ne plus utiliser les abréviations [s.n.]** [éditeur inconnu] ou [nom de l'éditeur non disponible] selon le cas

214 #0...\$c[éditeur inconnu] => éditeur non identifié

214 #0...\$c[nom de l'éditeur non disponible] => conversion rétrospective (ne pas utiliser en catalogage ressource en main)

# DATE de publication



## Dans le Sudoc

- **Ordre des dates**
  1. Date de publication
  2. Date de dépôt légal
  3. Date de diffusion
  4. Date de copyright
  5. Date de fabrication (= achevé d'imprimer)

# DATE de publication



## Dans le Sudoc

- Date de publication non identifiée / non fournie / approximative
  - ☑ **Ne plus utiliser les abréviations [s.d.]**
  - ☑ **TOUJOURS mettre une date même très approximative**  
*(pas de changement de pratique)*

214 \$d[2015?]

214 \$d[197.?]

214 \$d[18..?]

# LES CHANGEMENTS EN RÉSUMÉ

- ☑ **Abandon des abréviations**, sauf si elles sont présentes sur la source d'information : on n'abrège pas de sa propre initiative
- ☑ **Abandon des locutions latines** « S.l. », « s.n. », « s.d. », « ca »...
- ☑ **[ ] pour les sources externes et éléments non identifiés, non fournis** ou s'il s'agit d'une **information déduite** au moyen du contenu même de la ressource (préface, etc.).
- ☑ **L'ordre de priorité pour le choix de la date change :**
  - La date de publication
  - La date de dépôt légal
  - La date de diffusion
  - La date de copyright
  - La date de fabrication (= d'impression, ...)

# Ces règles sont à appliquer « *ressources en mains* »

- ☑ **Pour toute création** de notice (ex-nihilo ou par dérivation)
- ☑ **Pour toute modification apportée** à une notice avant de se localiser